

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2007**

Délibération
n° 2007.09.268

**Admissions en non
valeur : budgets
principal et annexes
déchets végétaux,
assainissement et
eau potable**

LE VINGT SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 septembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Raymond ARLOT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Annette FEUILLADE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à François ELIE, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Patrick RIFFAUD à Jean MARDIKIAN, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Philippe BERTHET, Jean-Claude BONNEVAL

Excusé(s) représenté(s) :

Jean DUMERGUE par Raymond ARLOT, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

ADMISSIONS EN NON VALEUR : BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES DECHETS VEGETAUX, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Madame le trésorier et comptable de la ComAGA, chargée du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient de nous adresser, pour analyse et acceptation, des titres qui malgré les relances et poursuites entreprises, n'ont pu être encaissés.

Dans la mesure où toutes ces démarches n'ont pu aboutir, il convient d'annuler ces créances dont les motifs d'irrecouvrabilité sont principalement des procès verbaux de carence.

Il s'agit, d'une part, de créances relatives au budget principal, d'un montant de **12.831,14 €**

ANNEE	MONTANT TTC
2003	12.826,14 €
2005	4,40 €
2006	0,60 €
Total Principal	12.831,14 €

D'autre part, de créances relatives au budget déchets végétaux, d'un montant de **15,17 €**

ANNEE	MONTANT HT
2005	15,17 €
Total Déchets Végétaux	15,17 €

De créances relatives au budget assainissement, d'un montant de **12.836,26 €**

ANNEES	MONTANTS HT
2000	210,86 €
2001	1.557,40 €
2002	2.161,25 €
2003	3.887,03 €
2004	5.019,72 €
Total Assainissement	12.836,26 €

Et enfin, de créances relatives au budget eau potable, d'un montant de **3.743,09 €**

ANNEES	MONTANTS HT
2003	483,73 €
2004	1.298,70 €
2005	678,97 €
2006	1.281,69 €
Total Eau potable	3.743,09 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 septembre 2007,

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant :

- de **12.831,14 € TTC** pour le budget principal,
- de **15,17 € HT** pour le budget déchets végétaux,
- de **12.836,26 € HT** pour le budget assainissement,
- et de **3.743,09 € HT** pour le budget eau potable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 octobre 2007	<u>Affiché le :</u> 04 octobre 2007